MAIRIE
DE
LAUBACH

La lettre de Laubach

NOVEMBRE 2014

N° 17

Conseil Municipal du 26 septembre et 07 novembre 2014

Les principales décisions

Projet de restaurant à l'entrée du village:

La commune de Laubach a été sollicitée pour l'accueil d'un projet de construction d'un restaurant d'une trentaine de couverts avec 2 activités complémentaires: une hôtellerie de 5 chambres ainsi qu'une activité traiteur.

Le projet se situe à l'entrée du village vers Eschbach, en face du terrain de football et à proximité de la salle polyvalente. Il comprend une zone de parkings et un bâtiment de plain-pied de type maison alsacienne avec colombage.

L'ensemble du projet couvre un terrain d'une quinzaine d'ares et sera accompagné à moyen terme d'une création de 5 à 8 emplois sur le secteur.
Cette construction sera située suffisamment loin des premières habitations et ne devrait pas générer de nuisances particulières.

Vu l'intérêt économique du projet, le Conseil Municipal s'est montré favorable à ce projet et l'a inscrit dans le projet du PLU en cours d'élaboration.
La totalité des frais de viabilisation (pose de réseaux d'eaux pluviales et usées et alimentation eau potable, téléphone et électricité) seront pris en charge par le restaurateur.

Enfouissement de la ligne moyenne tension rue du Hof:

La présence de la dernière ligne moyenne tension (20000V) alimentant le poste de transformation situé à l'angle de la rue du Hof / chemin de la forêt constitue une gêne pour la constructibilité de plusieurs terrains (présence de poteaux, distance règlementaire à respecter, surtensions en cas d'orages).

Une proposition d'enfouissement a été faite par l'ES en passant par la rue des Vergers et la rue du Hof. Le coût pour la commune s'élève environ à 17000 euros.

Le Conseil Municipal a décidé de faire procéder à ces travaux qui devraient démarrer début d'année prochaine. La ligne aérienne sera déposée et les poteaux supprimés. L'enfouissement se fera en partie sous la chaussée et en partie dans les accotements.

Les changements à la Mairie:

Notre secrétaire de mairie, Marie-Ange Fischer, souhaite faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er mai 2015. Elle sera remplacée par Mme Sabrina Zilliox actuellement secrétaire au SDIS. Sabrina bénéficiera d'un contrat de 20h par semaine. Elle sera également chargée de la gestion des réservations de la salle polyvalente à partir de cette date étant donné qu'aucun bénévole n'a accepté de prendre la relève d'André Klipfel.

Le contrat de Mme Sabine Conuecar est arrivé à échéance le 7 octobre 2014 (plus de possibilité de renouvellement dans le cadre d'un contrat aidé par l'état).
Elle est remplacée par Mme Geveniève Krauth qui assurera l'entretien de l'école, de la mairie et de la salle polyvalente. Elle accompagnera également les enfants dans le bus scolaire à 11h30 et 15h30. Le contrat établi est un «contrat aidé», subventionné à hauteur de 90% par l'état.

Nous en profitons pour remercier Sandra Wehrung qui a assuré l'accompagnement scolaire de la rentrée 2014 jusqu'aux vacances de la Toussaint.

PLAN LOCAL D'URBANISME

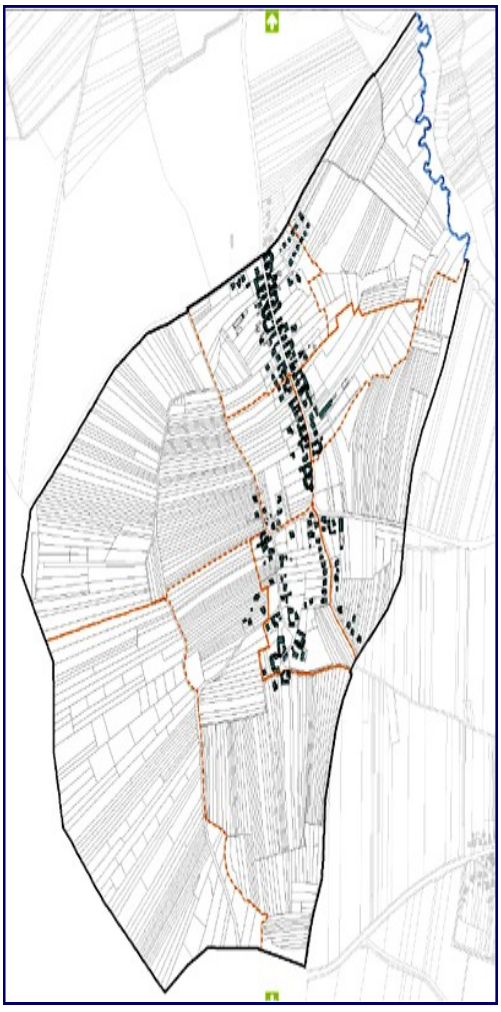

Le PLU est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal.

La commune de LAUBACH travaille depuis plusieurs mois avec le cabinet TOPOS et le Conseil Général du Bas-Rhin pour définir les principes et règles de son PLU en respectant les lois, les règlements et directives en vigueur. Les enjeux essentiels sont la définition des zones constructibles, les règles de constructions, les espaces naturels à protéger ou à reconstituer, les enjeux économiques, notre cadre de vie à venir …

Nous étions une des dernières communes du canton à n'avoir aucun document d'urbanisme et avons tout intérêt à définir nous même ce que nous voulons avant qu'un PLU intercommunal ne s'impose à nous. C'est à nous de saisir cette opportunité afin de préserver notre cadre de vie et celui de nos enfants.

Nous vous invitons à participer nombreux, à la première réunion publique lors de laquelle nous vous présenterons les grandes orientations du projet. Vous pourrez exprimer vos souhaits et poser toutes vos questions

le vendredi 5 décembre prochain à 19 heures à la salle des Fêtes

LA REFECTION DE LA TOITURE DE LA SACRISTIE

Ils étaient une douzaine à pied d'œuvre les 9 & 11 octobre afin de rénover la toiture de la sacristie. Le ciel clément a permis la dépose de l'ancienne couverture, le remplacement complet de la charpente, la réparation et le traitement du plancher bois, l'isolation du plafond et la mise en place des 864 nouvelles tuiles. Les zingueries ont également été refaites à neuf.

Les travaux de charpente et de zinguerie ont été confiés à des artisans locaux : les entreprises KLIPFEL, basée à Ingelshof, et l'entreprise FLORIAN, basée à Reichshoffen. Bravo pour la ponctualité et l'efficacité de leur intervention.
L'échafaudage a été gracieusement installé et mis à disposition par l'entreprise CETIM de Bischwiller.

Grâce à l'intervention des bénévoles, qui ont réalisé les travaux de démolition et d'évacuation des matériaux ainsi que la pose (et les nombreuses découpes) des tuiles, le traitement du plancher et la pose de l'isolation, une importante économie a pu être réalisée et le budget initial a été respecté malgré la nécessité de remplacer la charpente et toutes les tuiles.

Au total, l'investissement s'élève à 7100 euros. Le Conseil Général accorde une subvention de 2500 euros sur ce montant.

Un grand **MERCI** à toutes celles et ceux qui ont participé à cette réalisation : les entreprises, les bénévoles qui ont répondu présent, mais aussi ceux qui ont eu la gentillesse d'apporter le café, des croissants et même … des tartes flambées, ainsi qu'à ceux qui ont participé au financement par des dons.
Merci également à Dominique qui a conclu l'exercice par un délicieux jambonneau et à Aline et Chantal qui ont préparé une salade de pommes de terre et des gâteaux.

INFORMATIONS DIVERSES

RENTREE 2014

Notre école accueille cette année 47 élèves répartis de la façon suivante:
20 CP, 21 CE1 et 6 enfants de grande section maternelle.

Notre RPI (Morsbronn, Hegeney, Laubach) compte au total 155 élèves.
44 sont originaires de Hegeney, 28 de Laubach, 59 de Morsbronn et 24 d'autres communes.

Les enseignantes

Hegeney : Mical Daigger, Ingrid Valroff et Mélodie Nippert

Morsbronn : Rufine Klein et Anne Gebhardt

Laubach : Sabine Winkelmuller–Kennel et Marie Kiefer

Les aides maternelles : Lina Fuchs et Hélène Antz

VENTE DE NOEL

La traditionnelle vente de l'Avent et de Noël aura lieu le dimanche 23 novembre à la salle polyvalente de 10h à 18h.

MONOXYDE DE CARBONE

Une campagne de prévention est en cours sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Voici quelques règles à respecter:

-Faites vérifier et entretenir vos installations de chauffages, eau chaude, ventilations etc…
-Respecter le mode d'emploi des appareils à combustion (chauffages d'appoint, groupes électrogènes etc…
-Aérez au moins 10 minutes par jour.

Un document de prévention est affiché sur le panneau devant la mairie.

REGLEMENTATIONS EN VIGEUR

Nous sommes régulièrement sollicités concernant deux points de règlementations:

1) Les arbres à hautes tiges en limitation de propriété:

- Une distance d'au minimum 2 mètres de la limite des 2 propriétés est à respecter pour les arbres ayant une hauteur supérieure à 2 mètres.
- Une distance d'au minimum 0,50 mètre de la limite des 2 propriétés pour les arbres ayant une hauteur inférieure à 2 mètres.
- Les branches ne doivent pas dépasser de la limite de la propriété. Le cas échéant, c'est au propriétaire de les couper et de les évacuer.

Attention, le respect des distances légales n'exonère par le propriétaire de sa responsabilité en matière de troubles anormaux de voisinage.

Ainsi, si des arbres dépassent exagérément sur le domaine public, obligeant les véhicules à se déporter sur l'autre voie, cela peut générer un accident et engager la responsabilité du riverain.
De même, si les racines des arbres du voisin dépassent votre propriété, vous avez le droit de les couper. Mais si ces racines occasionnent des dégâts, la responsabilité du propriétaire de l'arbre est engagée (quelle que soit la distance de plantation).

2) La divagation des animaux (en particulier chiens et chats):

<<est considéré comme état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.>>
<< Les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés (8 jours).>>

Ils peuvent être récupérés par leur propriétaire après identification et paiement des frais de fourrières (au frais du propriétaire) .
Il est donc fortement conseillé aux propriétaires de chiens et de chats:
-de les identifier (collier, tatouage)
-de les nourrir pour éviter la divagation
-de les stériliser ou les castrer pour éviter la prolifération, principale source de divagation
-de ne pas attirer les animaux errants en les nourrissant, mais de les capturer et de les emmener à la fourrière s'il y a préjudice ou si les animaux sont visiblement abandonnés.

D'une manière générale, un peu de bon sens et de respect d'autrui peut éviter bien des problèmes de voisinages et le recours à des tribunaux.

Toute l'équipe du Conseil Municipal vous souhaite d'agréables préparatifs de l'Avent.